

Rating Action: Moody's procède à des actions de notation pour 37 sous-souverains suite à l'action de notation souveraine de la France

25 Feb 2020

Paris, February 25, 2020 -- Moody's Public Sector Europe (Moody's) a procédé ce jour à des actions de notation pour 37 émetteurs sous-souverains répartis comme suit : (1) émetteurs publics (government-related issuers, GRI) ; (2) collectivités locales (CL) ; (3) organismes de logement social (OLS) et (4) hôpitaux publics.

Les actions de notation réalisées ce jour pour les entités françaises de service public font suite au changement de positive à stable de la perspective associée à la notation Aa2 des obligations souveraines de la France le 21 février 2020. Pour de plus amples informations sur cette action de notation de la France, veuillez-vous reporter au communiqué de presse de Moody's publié le 21 février 2020 https://www.moody's.com/research/PR_418349.

Veuillez cliquer sur ce lien http://www.moody's.com/viewresearchdoc.aspx?docid=PBC_205997 pour accéder à la liste des notations de crédit affectées. Cette liste fait partie intégrante du présent communiqué de presse et recense chaque émetteur concerné.

ELEMENTS RETENUS DANS LES NOTATIONS

Veuillez cliquer sur ce lien http://www.moody's.com/viewresearchdoc.aspx?docid=PBC_205997 pour accéder à la liste des notations de crédit affectées. Cette liste fait partie intégrante du présent communiqué de presse et indique, pour chaque notation de crédit concernée, les informations réglementaires de Moody's relatives aux points suivants :

- Méthodologies principales

ELEMENTS RETENUS DANS L’AFFIRMATION DES NOTATIONS ET DE CHANGEMENT DES PERSPECTIVES DE POSITIVES A STABLES DES EMETTEURS PUBLICS

Moody's a affirmé les notations et modifié les perspectives de positives à stables de 9 émetteurs publics -- Agence centrale organismes sécurité sociale (ACOSS), Action logement groupe, Action logement immobilier and Action logement services (Action logement), Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), Caisse nationale des autoroutes (CNA), Régie autonome des transports parisiens (RATP), Société du grand Paris (SGP) et Unédic. Dans le même temps, l'évaluation de crédit intrinsèque (ou baseline credit assessment, BCA) de la RATP a été affirmé à a1. Etant donnés les liens très étroits entretenus par ces entités avec le gouvernement central, le changement de perspective de positive à stable de la notation souveraine Aa2 de la France a un impact direct sur les profils de crédit de ces organismes publics français. Ces organismes opèrent sous l'autorité d'un ou de plusieurs ministères ou dans des cadres fortement réglementés. Leurs structures de gouvernance, de gestion et organisationnelles traduisent l'influence de l'Etat et sont soumises à un très haut niveau de supervision de celui-ci. Tous ces organismes jouent également un rôle essentiel de service public -- financement de la sécurité sociale pour l'ACOSS et la CADES, assurance chômage pour l'Unédic, gestion de la dette des autoroutes pour la CNA, logement social pour Action logement et transports publics et infrastructures de la région parisienne pour la RATP et la SGP.

CONSIDERATIONS ESG POUR LES ÉMETTEURS PUBLICS OU APPARENTÉS

Du point de vue de Moody's, les risques environnementaux ne sont pas matériels pour la notation de ces émetteurs publics. Comme pour d'autres économies avancées, les risques environnementaux pour le profil de crédit de la France sont faibles malgré la multiplication des événements climatiques extrêmes au cours des dernières années.

Les risques sociaux ne sont pas matériels pour les notations des émetteurs public. Des risques sociaux ont émergé l'année dernière à travers le surgissement d'un mécontentement social sous la forme du mouvement dit des « gilets jaunes ». Néanmoins, ces risques ne sont pas déterminants pour les notations, compte tenu du

soutien très élevé garanti par l'Etat français.

Les risques de gouvernance sont matériels pour les notations des émetteurs publics françaises. Le cadre de gouvernance est intrinsèquement lié à l'Etat, qui exerce une surveillance étroite et joue le rôle d'arbitre en dernier ressort.

QUELS SONT LES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER UNE HAUSSE/BAISSE DES NOTATIONS

Tout relèvement des notations nécessiterait un relèvement de la note souveraine de la France, ce qui est en l'état actuel peu probable étant donné la notation Aa2, assortie d'une perspective stable, de la France.

Inversement, une dégradation de la note souveraine de la France pourrait exercer des pressions à la baisse sur ces notations. Tout changement matériel affectant négativement le cadre institutionnel de ces émetteurs pourrait également peser sur leurs notations.

ELEMENTS RETENUS DANS L’AFFIRMATION DES NOTATIONS ET DU CHANGEMENT DE PERSPECTIVES DE POSITIVES A STABLES POUR 14 COLLECTIVITES LOCALES, DE L’AFFIRMATION DES NOTATIONS ET DU MAINTIEN DE LA PERSPECTIVE STABLE DE TOULOUSE METROPOLE, DE L’AFFIRMATION DES NOTATIONS ET DU MAINTIEN DES PERSPECTIVES POSITIVES DE LA POLYNESIE FRANCAISE ET DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

Moody's a affirmé les notations et modifié les perspectives de positives à stables de 14 CL. Les BCA ont également été affirmés. Le changement des perspectives reflète l'impact du profil de crédit de la France à l'échelle régionale et locale, compte tenu de l'environnement opérationnel des CL, des liens macroéconomiques et financiers importants à l'intérieur du territoire français et, par conséquent, de la forte corrélation entre les risques souverains et des CL. L'affirmation des notations des CL, assorties de perspectives stables, traduit également l'opinion de Moody's selon laquelle la contractualisation avec l'Etat, visant à encadrer la croissance des dépenses de fonctionnement et la dette, sera renouvelée pour devenir la pierre angulaire de leurs relations mutuelles. Compte tenu de leur solide situation financière, les CL devraient être en mesure de respecter ces contrats et ainsi de bénéficier de transferts stables de la part de l'Etat au cours des deux ou trois prochaines années. Moody's s'attend à ce que ces CL continuent d'afficher des résultats de fonctionnement solides et stables, de stabiliser leurs ratios de dette rapportée aux recettes de fonctionnement et de bénéficier d'un très bon accès à des sources de financement externe.

Moody's a affirmé le BCA de Toulouse Métropole à aa2 et ses notations à Aa2/Prime-1 et a maintenu la perspective stable, s'attendant à ce que l'intercommunalité continue à afficher des finances robustes grâce à des fondamentaux intrinsèques solidement ancrés et qui permettront de maintenir les résultats de fonctionnement, le poids de la dette et les charges d'intérêt similaires aux niveaux actuels.

Concernant la Polynésie française, Moody's a affirmé le BCA à baa1, les notations à A3/Prime-1 et a maintenu la perspective positive. La Polynésie française affiche de très bons résultats de fonctionnement et de désendettement grâce à l'engagement du gouvernement polynésien en matière de consolidation budgétaire. Moody's s'attend à ce que la dette rapportée aux recettes de fonctionnement de la Polynésie française baisse encore ; Moody's continuera aussi à suivre étroitement les améliorations continues dans la gouvernance et les pratiques de gestion de la Polynésie française.

Concernant la ville de Neuilly-sur-Seine, Moody's a affirmé le BCA à aa3, les notations à Aa3/Prime-1 et a maintenu la perspective positive. Moody's s'attend à ce que la ville de Neuilly-sur-Seine affiche une épargne brute élevée au cours des trois prochaines années et à ce que les plans d'investissement actuels ne génèrent qu'un endettement limité.

CONSIDÉRATIONS ESG POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Du point de vue de Moody's, les risques environnementaux ne sont pas matériels pour les profils de crédit des CL françaises. Les principaux risques auxquels sont confrontés les CL françaises sont les risques d'inondation, de sécheresse et de canicule. Compte tenu de la solidité économique et budgétaire des CL françaises notées, ces risques n'ont qu'un impact limité sur leurs finances, et le gouvernement central interviendrait si un événement majeur (déclaré « catastrophe naturelle ») devait se produire.

Les risques sociaux sont matériels pour les profils de crédit des CL françaises, via des considérations démographiques, liées à l'emploi et aux revenus, à l'éducation et au logement. Suivant les compétences de

chacune des collectivités, les considérations sociales ont un impact sur les dépenses de fonctionnement (dont les dépenses sociales pour les départements), les dépenses d'investissement (y compris la construction ou la rénovation de collèges et de lycées respectivement pour les départements et les régions, le logement social pour les départements et les intercommunalités), ainsi que sur les recettes fiscales.

Les considérations de gouvernance sont matérielles pour le profil de crédit des CL françaises. Les standards de gouvernance et de gestion des CL françaises sont élevés et la transparence des données est aussi élevée.

QUELS SONT LES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER UNE HAUSSE/BAISSE DES NOTATIONS

Une poursuite du désendettement exercerait des pressions à la hausse sur les notations. Toute modification de la notation souveraine aurait très probablement des conséquences sur les notations des CL. Cependant, ceci s'avère actuellement peu probable étant donné la notation Aa2, assortie d'une perspective stable, de la France.

Une détérioration des performances financières entraînant une diminution des ratios d'épargne brute et une augmentation des niveaux d'endettement pourrait engendrer un abaissement des notations. De plus, une dégradation de la note souveraine de la France exercerait des pressions à la baisse sur les notations des CL.

Pour la Polynésie française, la notation pourrait être soumise à des pressions à la hausse si le gouvernement polynésien poursuivait la réduction de sa dette et/ ou continuait d'implémenter avec succès les réformes de son système de sécurité sociale ainsi qu'à améliorer sa gouvernance et ses pratiques de gestion. Une remise en question des réformes engagées, associée à un changement de trajectoire financière et/ou un ralentissement économique sévère et non anticipé impliquant une dégradation des niveaux d'épargne brute et des ratios de dette par rapport aux prévisions actuelles de Moody's pourraient peser négativement sur la notation.

Pour la ville de Neuilly-sur-Seine, une combinaison des éléments suivants exercerait des pressions positives sur la notation : (1) une amélioration de l'épargne brute, se stabilisant à ou au-dessus de 20% des recettes de fonctionnement ; (2) une dette directe et indirecte nette se stabilisant à ou en-dessous de 25% des recettes de fonctionnement en prospective. Etant donnée la perspective positive, une dégradation est peu probable à court terme. Une combinaison des éléments suivants pourrait à l'inverse amener à une stabilisation de la perspective de notation : (1) une contribution accrue à la péréquation de Neuilly qui impliquerait des recettes et une épargne brute en baisse ; (2) un plan d'investissement qui porterait la dette de Neuilly autour de 50% de recettes de fonctionnement.

ELEMENTS RETENUS DANS L’AFFIRMATION DES NOTATIONS ET DU MAINTIEN DES PERSPECTIVES STABLES POUR 7 ORGANISMES DE LOGEMENT SOCIAL, DE L’AFFIRMATION DE LA NOTATION DE COURT TERME DE NEOLIA, DE L’AFFIRMATION DES NOTATIONS ET DU MAINTIEN DE LA PERSPECTIVE NEGATIVE DE BATIGERE

Moody's a affirmé les notations et BCA des OLS français. Les perspectives restent inchangées. Les affirmations reflètent un cadre réglementaire solide et stable ainsi qu'un environnement opérationnel favorable inchangé. Après l'annonce de diverses réformes en 2017 ayant affecté la rentabilité du secteur, l'Etat a entériné en 2020 une réduction des loyers plus faible que précédemment annoncée ainsi que d'autres mesures générant des économies pour les OLS français, allégeant d'autant l'impact négatif attendu jusque-là par Moody's. Les perspectives stables reflètent l'opinion de Moody's que ces OLS bénéficieront d'une liquidité abondante et de flux de trésorerie stables et récurrents provenant de la location des logements sociaux, pour une activité principale à faible risque.

La perspective négative de BATIGERE tient compte du programme de développement du bailleur qui selon Moody's va complexifier l'organisation du groupe et va probablement affecter la capacité de BATIGERE à générer des marges d'exploitation élevées à moyen terme.

CONSIDERATIONS ESG POUR LES ORGANISMES DE LOGEMENT SOCIAL

Du point de vue de Moody's, les considérations environnementales ne sont pas matérielles pour le profil de crédit des OLS français. Les principales expositions aux risques environnementaux concernent les inondations et les glissements de terrain, deux risques physiques largement gérés par les autorités nationales ; par ailleurs, en cas d'événement majeur (« catastrophe naturelle »), l'Etat interviendrait. L'adaptation des bâtiments aux réglementations carbone est totalement intégrée dans les programmes de rénovation des OLS,

français, bénéficiant de financements spéciaux à faible coût, et une partie des coûts peut être répercutée sur les locataires.

Les considérations sociales sont matérielles pour le profil de crédit des OLS français. Le secteur est exposé aux risques liés aux agendas politiques dans le domaine social, aux tendances démographiques et à la demande de logements sociaux. Ces facteurs sont pris en compte dans notre évaluation de l'environnement opérationnel. Les relations avec les clients et la qualité des produits peuvent également avoir un impact sur les bailleurs sociaux, un taux de vacance plus élevé ayant un impact négatif sur leurs marges d'exploitation.

Les considérations de gouvernance sont matérielles pour le profil de crédit des OLS français. Ceux-ci affichent de pratiques de gouvernance et de gestion solides, notamment en matière de planification et de pratiques budgétaires mais aussi en matière de gestion de la dette et de la liquidité.

QUELS SONT LES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER UNE HAUSSE/BAISSE DES NOTATIONS

Une combinaison des facteurs suivants serait susceptible d'exercer une pression à la hausse sur les notations : (1) des améliorations de l'efficacité opérationnelle permettant aux marges d'exploitation de retrouver leurs niveaux d'avant la réduction des loyers ; (2) une réduction de l'endettement qui réduirait significativement les ratios de dette sur revenus et de dette sur actifs.

Une combinaison des facteurs suivants serait susceptible d'exercer une pression à la baisse sur les notations : (1) une amélioration limitée de l'efficacité opérationnelle qui se traduirait par le maintien des marges d'exploitation à des niveaux nettement plus faibles qu'avant la réduction des loyers ; (2) une augmentation de l'endettement qui détériorerait les ratios de dette. En outre, un affaiblissement du cadre réglementaire ou du niveau global de soutien de l'Etat pèserait également sur les profils de crédit. Un affaiblissement du profil de crédit de la France pourrait également exercer une pression à la baisse sur les notations.

ELEMENTS RETENUS DANS L’AFFIRMATION DES NOTATIONS ET DU MAINTIEN DES PERSPECTIVES STABLES DES HÔPITAUX PUBLICS

Moody's a affirmé les notations A1/Prime-1 des Hospices Civils de Lyon (HCL) et A2/Prime-1 du CHU de Lille et a maintenu les perspectives de notation stables. Les BCA ont également été affirmés. L'affirmation des notations avec des perspectives stables reflète un cadre réglementaire favorable et inchangé pour les hôpitaux français. Si les récentes mesures mises en place par l'Etat entraîneront une légère augmentation des transferts vers le secteur, Moody's estime que les réserves de liquidités limitées des deux hôpitaux et leurs niveaux d'endettement relativement élevés sont en ligne avec leurs notations actuelles. Moody's suivra néanmoins de près l'évolution de la situation s'agissant de la reprise de la dette du secteur à hauteur de 10 milliards d'euros récemment annoncée par le gouvernement et dont les détails ne sont pas connus, mais qui pourrait profiter au profil de crédit des hôpitaux de Lyon et de Lille s'ils devaient bénéficier de ce dispositif.

CONSIDÉRATIONS ESG POUR LES HOPITAUX PUBLICS

Du point de vue de Moody's, les risques environnementaux ne sont pas matériels pour le profil de crédit des hôpitaux publics français. Les risques naturels exposent les hôpitaux publics français à deux types de risques : un afflux important de patients et/ou des dégâts causés sur les infrastructures. Pour atténuer le premier type de risques, des campagnes de prévention ont été mises en place à l'échelle nationale et les hôpitaux français disposent de plans d'urgence efficaces (un « plan blanc » prévoyant des exercices réguliers) pour faire face à leurs conséquences. Le deuxième type n'est pas matériel pour les hôpitaux qui sont assurés contre ces risques ; par ailleurs, l'Etat interviendrait en cas de « catastrophe naturelle ».

Les risques sociaux sont matériels pour le profil de crédit des hôpitaux publics français via les tendances démographiques et la demande de soins de santé sur les territoires où les hôpitaux opèrent, mais aussi en raison de la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Les considérations de gouvernance sont matérielles pour le profil de crédit des hôpitaux publics français. Les hôpitaux publics français ont des standards de gouvernance et de gestion élevés et sont soumis à des exigences réglementaires en matière de gestion financière et de pratiques budgétaires.

QUELS SONT LES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER UNE HAUSSE/BAISSE DES NOTATIONS

Une amélioration soutenue des finances des hôpitaux publics, y compris une reprise de leur dette, combinée à

une amélioration des marges d'exploitation, exercerait une pression à la hausse sur la notation.

Une détérioration soutenue des performances financières des hôpitaux publics et/ou une augmentation significative de la charge de la dette des hôpitaux et/ou une détérioration du niveau de liquidité exerceraient une pression à la baisse sur les notations. Une dégradation de la notation de la France pourrait également engendrer une pression à la baisse sur les notations. Cependant, cela est en l'état actuel peu probable étant donné la notation Aa2, assortie d'une perspective stable, de la France.

PUBLICATION DES ACTIONS DE NOTATION DES COLLECTIVITES LOCALES

Le changement de positive à stable de la notation de la dette souveraine a nécessité de publier les décisions de notation de crédit d'Ile-de-France, Region; Meuse, Departement de la; Rennes, Ville de; Departement de la Seine Maritime; Neuilly-sur-Seine, Ville de; Cergy-Pontoise, Intermunicipality of; Departement de L'Eure; Polynesie francaise; Rennes Metropole; Loiret, Departement du; Caen la Mer, Communaute Urbaine; Bas-Rhin, departement du; Region Nouvelle-Aquitaine; Toulouse Metropole; Region Bourgogne-Franche-Comte à une date différente de la date de diffusion initialement prévue dans le calendrier Moody's des notations souveraines publié sur www.moody.com.

Les indicateurs économiques spécifiques requis par la réglementation européenne ne sont pas disponibles pour ces entités. Les indicateurs économiques nationaux suivants sont pertinents au titre de la notation souveraine prise en considération dans la présente décision de notation de crédit.

Émetteur souverain : Gouvernement français

PIB par habitant (en PPA, USD) : 45 893 (2018 - Données réalisées) - également dénommé « Revenu par habitant »

Croissance du PIB réel (variation en %) : 1,7% (2018 - Données réalisées) - également dénommée « Croissance du PIB »

Taux d'inflation (IPC, variation annuelle de déc./déc. en %) : 1,9% (2018 - Données réalisées)

Solde financier / PIB : -2,5% (2018 - Données réalisées) - également dénommé « Solde budgétaire »

Solde courant / PIB : - 0,6% (2018 - Données réalisées) - également dénommé « Solde extérieur »

Dette extérieure / PIB : [Non disponible]

Niveau de développement économique : aa3

Antécédents de défaut de paiement : Aucun cas de défaut de paiement (sur obligations ou prêts) enregistré depuis 1983.

SYNTHÈSE DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DE NOTATION

Un comité de notation a été réuni le 20 février 2020 pour discuter de la notation du Ile-de-France, Region; Meuse, Departement de la; Rennes, Ville de; Departement de la Seine Maritime; Neuilly-sur-Seine, Ville de; Cergy-Pontoise, Intermunicipality of; Departement de L'Eure; Polynesie francaise; Rennes Metropole; Loiret, Departement du; Caen la Mer, Communaute Urbaine; Bas-Rhin, departement du; Region Nouvelle-Aquitaine; Toulouse Metropole; Region Bourgogne-Franche-Comte. Le principal point soulevé à cette occasion a été le suivant : le risque systémique caractérisant l'environnement dans lequel opèrent les émetteurs s'est matériellement accru.

La pondération de l'ensemble des facteurs de notation est, le cas échéant, précisée dans la méthodologie de référence utilisée aux fins de la présente décision de notation de crédit.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Veuillez cliquer sur ce lien http://www.moody.com/viewresearchdoc.aspx?docid=PBC_205997 pour accéder à

la liste des notations de crédit affectées. Cette liste fait partie intégrante du présent Communiqué de presse et indique, pour chaque notation de crédit concernée, les informations réglementaires de Moody's relatives aux points suivants :

- Personne chargée d'approuver la notation de crédit.

Pour les notations couvrant un programme, une série ou une catégorie/classe de dette ou valeur mobilière, le présent communiqué fournit certaines informations réglementaires applicables à chaque notation d'obligation ou de dette émise ultérieurement de même série ou catégorie/classe de dette, valeur mobilière, ou aux termes d'un programme où les notations sont exclusivement déterminées à partir des notations existantes, conformément aux pratiques de Moody's en matière de notation. Pour l'émission de notations garanties par un garant, le présent communiqué fournit certaines informations réglementaires relatives à la décision de notation de crédit du garant ainsi qu'aux décisions de notation de crédit des titres garantis. Pour les notations provisoires (provisional ratings), le présent communiqué fournit certaines informations réglementaires relatives à la notation provisoire attribuée, et applicables à la notation définitive susceptible d'être attribuée après l'émission finale de la dette, dès lors que la structure et les conditions de l'opération n'ont pas été modifiées avant l'attribution de la notation définitive de telle manière que la notation puisse en être affectée. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter sur moodys.com l'onglet « Ratings » correspondant aux notations sur la page de l'émetteur/société pertinent(e).

Pour tous les titres concernés ou entités notées bénéficiant directement d'un support de crédit de la ou des principale(s) entité(s) concernées par cette décision de notation, et dont les notations sont susceptibles d'être révisées à l'issue de la présente décision de notation, les informations réglementaires applicables seront celles de l'entité garante. Il existe des exceptions à cette règle pour les informations réglementaires suivantes dès lors qu'elles sont applicables à la juridiction concernée : Services accessoires (« Ancillary Services »), Informations communiquées à l'entité notée, Informations émanant de l'entité notée (« Disclosure to rated entity, Disclosure from rated entity »).

Les informations réglementaires contenues dans le présent communiqué s'appliquent la notation de crédit et, le cas échéant, à la perspective dont elle est assortie ou révision de notation correspondante.

Les précisions ci-dessous sur les personnes à contacter ne sont fournies qu'à titre indicatif. Nous vous invitons à vous rendre sur www.moodys.com afin de consulter, pour chacune des notations concernées, les informations réglementaires de Moody's relatives à l'analyste principal ainsi qu'à l'entité juridique Moody's émettrice de la notation de crédit. »

Ce communiqué constitue une traduction en français de « Moody's takes rating actions on 37 French sub-sovereigns after France sovereign rating action ». En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaut.

Nous vous invitons à vous rendre sur www.moodys.com où vous trouverez des données actualisées vous indiquant l'analyste principal en charge de la notation et l'entité juridique Moody's émettrice de la notation.

Pour consulter les informations réglementaires actualisées pour chacune des notations, veuillez cliquer sur l'onglet Ratings de la page Moodys.com correspondante à l'émetteur ou l'entité concerné(e).

Matthieu Collette
Vice President - Senior Analyst
Sub- Sovereign Group
Moody's France SAS
96 Boulevard Haussmann
Paris 75008
France
JOURNALISTS: 44 20 7772 5456
Client Service: 44 20 7772 5454

Mauro Crisafulli
Associate Managing Director
Sub- Sovereign Group
JOURNALISTS: 44 20 7772 5456
Client Service: 44 20 7772 5454

Releasing Office:

Moody's France SAS
96 Boulevard Haussmann
Paris 75008
France
JOURNALISTS: 44 20 7772 5456
Client Service: 44 20 7772 5454



© 2021 Moody's Corporation, Moody's Investors Service, Inc., Moody's Analytics, Inc. et/ou ses concédants et sociétés affiliées (ensemble dénommés « MOODY'S »). Tous droits réservés.

LES NOTATIONS DE CRÉDIT ÉMISES PAR LES SOCIÉTÉS DE NOTATION DE CREDIT AFFILIÉES A MOODY'S SONT REPRÉSENTATIVES DE LEURS AVIS ACTUELS SUR LE RISQUE DE CRÉDIT FUTUR AUQUEL SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXPOSÉES DES ENTITÉS, SUR LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT, SUR LES TITRES DE CRÉANCE OU LES TITRES ASSIMILABLES, ET LES MATÉRIELS, PRODUITS, SERVICES ET INFORMATIONS PUBLIÉES PAR MOODY'S (ENSEMBLE « LES PUBLICATIONS ») PEUVENT CONTENIR LESDITES OPINIONS ACTUELLES. PAR RISQUE DE CRÉDIT, MOODY'S ENTEND LE RISQUE QU'UNE ENTITÉ NE SOIT PAS EN MESURE DE REMPLIR SES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES FINANCIÈRES LORSQU'ELLES ARRIVENT À ÉCHÉANCE, AINSI QUE TOUTES PERTES FINANCIÈRES ESTIMÉES EN CAS DE DÉFAUT OU DE FAILLANCE. VOIR LA PUBLICATION APPLICABLE DES SYMBOLES DE NOTATION ET DES DÉFINITIONS DE MOODY'S POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES TYPES D'OBLIGATIONS FINANCIÈRES CONTRACTUELLES INDICÉES DANS LES NOTATIONS DE CREDIT EMISES PAR MOODY'S . LES NOTATIONS DE CRÉDIT NE PORTENT SUR AUCUN AUTRE RISQUE, NOTAMMENT, MAIS SANS QUE CETTE LISTE NE SOIT EXHAUSTIVE, LE RISQUE DE LIQUIDITÉ, LE RISQUE DE MARCHÉ OU LE RISQUE ASSOCIÉ À LA VOLATILITÉ DES PRIX. LES NOTATIONS DE CRÉDIT, LES ÉVALUATIONS SANS CREDIT (« ÉVALUATIONS ») ET LES AUTRES AVIS CONTENUS DANS LES PUBLICATIONS DE MOODY'S NE SONT PAS DES DÉCLARATIONS DE FAITS ACTUELS OU HISTORIQUES. LES PUBLICATIONS DE MOODY'S PEUVENT ÉGALEMENT INCLURE DES ESTIMATIONS FONDÉES SUR UN MODÈLE QUANTITATIF DE CALCUL DES RISQUES DE CRÉDIT AINSI QUE DES AVIS ET COMMENTAIRES AFFÉRENTS PUBLIÉS PAR MOODY'S ANALYTICS INC. ET/OU SES AFFILIÉES. LES NOTATIONS DE CRÉDIT, ÉVALUATIONS, AUTRES AVIS ET PUBLICATIONS DE MOODY'S NE CONSTITUENT PAS ET NE FOURNISSENT PAS DE CONSEILS EN PLACEMENT OU DE CONSEILS FINANCIERS, ET LES NOTATIONS DE CREDIT, ÉVALUATIONS, AUTRES AVIS ET PUBLICATIONS DE MOODY'S NE CONSTITUENT PAS ET NE FOURNISSENT PAS DE RECOMMANDATIONS D'ACHAT, DE VENTE OU DE DÉTENTION DE TITRES EN PARTICULIER. LES NOTATIONS DE CRÉDIT, ÉVALUATIONS, AUTRES AVIS ET PUBLICATIONS DE MOODY'S NE CONSTITUENT PAS UNE APPRÉCIATION DE LA PERTINENCE D'UN PLACEMENT POUR UN INVESTISSEUR SPÉCIFIQUE. MOODY'S ÉMET SES NOTATIONS DE CRÉDIT, ÉVALUATIONS, AUTRES AVIS ET DIFFUSE SES PUBLICATIONS EN PARTANT DU PRINCIPE QUE CHAQUE INVESTISSEUR PROCÉDERA, AVEC DILIGENCE, POUR CHAQUE TITRE QU'IL ENVISAGE D'ACHETER, DE DÉTENIR OU DE VENDRE, À SA PROPRE ANALYSE ET ÉVALUATION.

LES NOTATIONS DE CRÉDIT, ÉVALUATIONS, AUTRES AVIS ET PUBLICATIONS DE MOODY'S NE S'ADRESSENT PAS AUX INVESTISSEURS PARTICULIERS ET IL SERAIT IMPRUDENT ET INAPPROPRIÉ POUR LES INVESTISSEURS PARTICULIERS DE PRENDRE UNE DÉCISION D'INVESTISSEMENT SUR LA BASE DE NOTATIONS DE CRÉDIT, ÉVALUATIONS, AUTRE AVIS OU PUBLICATIONS DE MOODY'S. EN CAS DE DOUTE, CONSULTEZ VOTRE CONSEILLER FINANCIER OU UN AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.

TOUTES LES INFORMATIONS CONTENUES CI-CONTRE SONT PROTÉGÉES PAR LA LOI, NOTAMMENT, MAIS SANS QUE CETTE LISTE NE SOIT EXHAUSTIVE, PAR LA LOI RELATIVE AU DROIT D'AUTEUR, ET AUCUNE DE CES INFORMATIONS NE PEUT ÊTRE COPIÉE OU REPRODUITE, REFORMATÉE, RETRANSMISE, TRANSFÉRÉE, DIFFUSÉE, REDISTRIBUÉE OU REVENDUE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, NI STOCKÉE EN VUE D'UNE UTILISATION

ULTÉRIEURE À L'UNE DE CES FINS, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, SOUS QUELQUE FORME OU MANIÈRE QUE CE SOIT ET PAR QUICONQUE, SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE MOODY'S.

LES NOTATIONS DE CRÉDIT, EVALUATIONS, AUTRES AVIS ET PUBLICATIONS DE MOODY'S NE SONT PAS DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS PAR QUICONQUE EN TANT QUE RÉFÉRENCE, AINSI QUE CE TERME EST DÉFINI À DES FINS RÉGLEMENTAIRES, ET ELLES NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉES DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT QUI PUISSE LES CONDUIRE À ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME UNE RÉFÉRENCE.

Toutes les informations contenues ci-contre ont été obtenues par MOODY'S auprès de sources considérées comme exactes et fiables par MOODY'S. Toutefois, en raison d'une éventuelle erreur humaine ou mécanique, ou de tout autre facteur, lesdites informations sont fournies « TELLES QUELLES » sans garantie d'aucune sorte. MOODY'S met en œuvre toutes les mesures de nature à garantir la qualité des informations utilisées aux fins de l'attribution d'une notation de crédit et la fiabilité des sources utilisées par MOODY'S, y compris, le cas échéant, lorsqu'elles proviennent de tiers indépendants. Néanmoins, MOODY'S n'a pas un rôle de contrôleur et ne peut procéder de façon indépendante, dans chaque cas, à la vérification ou à la validation des informations reçues dans le cadre du processus de notation ou de préparation de ses publications.

Dans les limites autorisées par la loi, MOODY'S et ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants et fournisseurs se dégagent de toute responsabilité envers toute personne ou entité pour toutes pertes ou tous dommages indirects, spéciaux, consécutifs ou accidentels, résultant de ou en connexion avec les informations contenues ci-contre, ou du fait de l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser l'une de ces informations, et ce même si MOODY'S ou l'un de ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants ou fournisseurs a été informé au préalable de la possibilité de telles pertes ou de tels dommages tels que, sans que cette liste ne soit limitative: (a) toute perte de profits présents ou éventuels, (b) tous dommages ou pertes survenant lorsque l'instrument financier concerné n'est pas le sujet d'une notation de crédit spécifique donnée par MOODY'S.

Dans les limites autorisées par la loi, MOODY'S et ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants et fournisseurs se dégagent de toute responsabilité pour tous dommages ou pertes directs ou compensatoires causés à toute personne ou entité, y compris, mais sans que cette liste ne soit limitative, par la négligence (exception faite de la fraude, d'une faute intentionnelle ou plus généralement de tout autre type de responsabilité dont la loi prévient l'exclusion) de MOODY'S ou de l'un de ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants ou fournisseurs, et pour tous dommages ou pertes directs ou compensatoires résultant d'un événement imprévu sous le contrôle ou en dehors du contrôle de MOODY'S ou de l'un de ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants ou fournisseurs et résultant de ou en lien avec les informations contenue ci-contre ou résultant de ou en lien avec l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser l'une de ces informations.

AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LE CARACTÈRE EXACT, OPPORTUN, COMPLET, COMMERCIALISABLE OU ADAPTÉ À UN USAGE PARTICULIER DE TOUTE NOTATION DE CREDIT, EVALUATION, AUTRE OPINION OU INFORMATION N'EST DONNÉE OU FAITE PAR MOODY'S SOUS QUELQUE FORME OU MANIÈRE QUE CE SOIT.

Moody's Investors Service, Inc., agence de notation de crédit filiale à cent pour cent de MOODY'S Corporation (« MCO »), informe par le présent document que la plupart des émetteurs de titres de créance (y compris les obligations émises par des sociétés et les obligations municipales, les titres de créances négociables, les billets à ordre ou de trésorerie et tous autres effets de commerce) et actions de préférence faisant l'objet d'une notation par Moody's Investors Service, Inc. ont, avant l'attribution de toute notation de crédit, accepté de verser à Moody's Investors Service, Inc., pour les avis et les services de notation de crédit fournis, des honoraires allant de \$ 1.000 à environ \$ 5.000.000. MCO et Moody's Investors Service appliquent également un certain nombre de règles et procédures afin d'assurer l'indépendance des notations de crédit de Moody's Investors Service et des processus de notation de crédit. Les informations relatives aux liens susceptibles d'exister entre les dirigeants de MCO et les entités faisant l'objet d'une notation, et entre les entités ayant fait l'objet de notations de crédit attribuées par Moody's Investors Service et ayant par ailleurs déclaré publiquement auprès de la SEC détenir une participation supérieure à 5% dans MCO, sont diffusées chaque année sur le site www.moody.com, dans la rubrique intitulée « Shareholder Relations — Corporate Governance — Director and Shareholder Affiliation Policy ».

Conditions supplémentaires pour l'Australie uniquement : Toute publication de ce document en Australie

s'effectue conformément à la licence australienne pour la fourniture de services financiers (AFSL) de la filiale de MOODY'S, MOODY'S Investors Service Pty Limited (ABN 61 003 399 657 AFSL 336969) et/ou de MOODY'S Analytics Australia Pty Ltd ABN 94 105 136 972 AFSL 383569 (le cas échéant). Ce document s'adresse exclusivement à des investisseurs institutionnels (« wholesale clients ») au sens de l'article 761G de la loi australienne sur les sociétés de 2001 (« Corporation Act 2001 »). En continuant à accéder à ce document depuis l'Australie, vous déclarez auprès de MOODY'S être un investisseur institutionnel, ou accéder au document en tant que représentant d'un investisseur institutionnel, et que ni vous, ni l'établissement que vous représentez, ne vont directement ou indirectement diffuser ce document ou son contenu auprès d'une clientèle de particuliers (« retail clients ») au sens de l'article 761G de la loi australienne sur les sociétés de 2001. La notation de crédit MOODY'S est un avis portant sur la qualité de crédit attachée au titre de créance de l'émetteur, et non un avis sur les titres de capital de l'émetteur ou toute autre forme de titre mis à disposition d'investisseurs particuliers.

Conditions supplémentaires pour le Japon uniquement : Moody's Japan K.K. (« MJKK ») est une agence de notation de crédit filiale à cent pour cent de Moody's Group Japan G.K., elle-même filiale à cent pour cent de Moody's Overseas Holdings Inc., elle-même filiale à cent pour cent de MCO. Moody's SF Japan K.K. (« MSFJ ») est une agence de notation de crédit filiale à cent pour cent de MJKK. MSFJ n'est pas une organisation de notation statistique reconnue au niveau national (« Nationally Recognized Statistical Rating Organization » ou « NRSRO »). En conséquence, les notations de crédit attribuées par MSFJ constituent des notations de crédit « Non-NRSRO » (« Non-NRSRO Credit Ratings »). Les notations de crédit « Non-NRSRO » sont attribuées par une entité qui n'est pas une organisation de notation statistique reconnue au niveau national et, en conséquence, le titre ayant fait l'objet d'une notation ne sera pas éligible à certains types de traitements en droit des Etats-Unis. MJKK et MSFJ sont des agences de notation de crédit enregistrées auprès de l'Agence Financière Japonaise (« Japan Financial Services Agency ») et leurs numéros d'enregistrement respectifs sont « FSA Commissioner (Ratings) n°2 » et « FSA Commissioner (Ratings) n°3 ».

MJKK ou MSFJ (le cas échéant) informe par le présent document que la plupart des émetteurs de titres de créances (y compris les obligations émises par des sociétés et les obligations municipales, les titres de créances négociables, les billets à ordre ou de trésorerie et tous autres effets de commerce) et actions de préférence faisant l'objet d'une notation par MJKK ou MSFJ (le cas échéant) ont, avant l'attribution de toute notation de crédit, accepté de verser à MJKK ou MSFJ (le cas échéant) pour les avis et les services de notation de crédit fournis, des honoraires allant de 125.000 JPY à environ 550.000.000 JPY.

MJKK et MSFJ appliquent également un certain nombre de règles et procédures afin d'assurer le respect des contraintes réglementaires japonaises.